

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°96-2023
Point 3.17.12.2

Point 3.17.12.2 de l'ordre du jour

Création du master MEEF parcours binational : Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré - INSPE

EXPOSE DES MOTIFS :

Ce projet vise à mettre en place un cursus de formation binational en master à destination des étudiants s'orientant vers l'enseignement dans le secondaire en Allemagne et/ou en France. Ce master s'inscrit dans le cadre d'un nouveau cursus : des groupes d'étudiants poursuivent un programme d'études commun, pendant le cycle Licence/bachelor à la Pädagogische Hochschule Freiburg (PH) et à l'Université de Haute-Alsace (UHA), pendant le cycle Master à la PH Freiburg et à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Académie de Strasbourg. Le Vorbereitungsdienst est effectué au Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte (WHRS) à Freiburg.

Ce dispositif sera similaire au cursus existant dans le premier degré (Master MEEF 1er degré Enseignement dans le primaire en Allemagne et en France).

Il s'agit pour cette demande de création de proposer la maquette de formation du « MEEF parcours binational - Enseigner l'allemand et le français au second degré » mise en place par la Pädagogische Hochschule Freiburg (PH) et l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Strasbourg selon une convention de coopération commune (en annexe : projet de convention).

Ce parcours proposera aux candidats une offre de formation qui leur permettra, par une intégration de toutes les phases du master et des stages pratiques exigés dans les deux pays, d'acquérir à la fois le Master MEEF Second Degré (parcours « Enseigner l'allemand et le français au second degré ») à l'INSPE de l'Académie de Strasbourg, le Master of Education Lehramt Sekundarstufe 1 (Französisch/Deutsch) à la PH Freiburg ainsi que la Staatsprüfung à l'issue du Vorbereitungsdienst (stage d'enseignement long) au Bade-Wurtemberg.

L'objectif de ce cursus est :

- de former des professeurs à l'enseignement de l'allemand et du français langue étrangère,
- de permettre aux étudiants d'acquérir de solides connaissances dans les domaines de l'histoire, la civilisation et la culture des deux pays, ainsi que sur leurs systèmes éducatifs, dans une démarche comparative,
- de favoriser la mobilité des étudiants en leur permettant de développer des compétences inter- et intraculturelles,
- d'initier chez les étudiants, à travers la particularité géographique des établissements partenaires dans la région frontalière franco-allemande, une réflexion sur la collaboration transfrontalière dans le domaine de la formation des enseignants,

- de permettre aux étudiants d'obtenir la qualification professionnelle requise pour l'enseignement de l'allemand et du français en Sekundarstufe 1 au Bade-Wurtemberg et de l'enseignement de l'allemand et du français langue étrangère en France à travers la participation à l'examen d'état/CAPES dans les deux pays.

En France, les étudiants pourront se présenter au concours du CAPES ou après obtention du MASTER de l'Agrégation, afin de devenir professeurs de langue au second degré (code ROME : K2107 - Enseignement général du second degré).

Ce projet de création bénéficie du soutien de l'Université Franco-Allemande (UFA) dans le cadre du programme d'études binational. Il s'inscrit au niveau binational dans les objectifs des articles 10 et 11 du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, signé par la France et l'Allemagne le 22 janvier 2019, et plus généralement dans l'objectif de l'Union Européenne de développer un espace européen de l'éducation à l'horizon 2030 en rendant les cursus de l'enseignement supérieur plus attractifs par leur internationalisation. La création d'un cursus intégré pour l'enseignement de l'allemand et le français au second degré permettra d'accueillir en formation à l'INSPE de Strasbourg des étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité longue dans le cadre de leur formation professionnalisante afin de consolider des compétences linguistiques encore fragiles. Un master MEEF classique implique d'emblée une excellente connaissance de la langue ou nécessite une année de césure entre le M1 et le M2. Un tel cursus permettra d'élargir l'offre de formation de l'INSPE en renforçant la dimension internationale et interculturelle souhaitée par les instances de l'UNISTRA. Par ailleurs, l'INSPE de Strasbourg gagnera en visibilité, en particulier avec les partenaires allemands, le cursus intégré étant intégré à l'Université franco-allemande. Enfin, la création de ce cursus permettra à terme de garantir des effectifs suffisants pour maintenir la formation en Master MEEF "Enseigner l'allemand au second degré" à l'INSPE de Strasbourg, les cours du M2 des deux parcours étant mutualisés. Le rectorat de l'Académie de Strasbourg, par le biais des Inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand, de la nouvelle école académique de la formation (EAFC), ainsi que la DARILV (Délégation Académique aux Relations Internationales et aux Langues Vivantes) sont également partenaires du projet, en particulier en ce qui concerne la mise en stage ou le soutien aux mobilités individuelles.

Ce projet s'inscrit donc pleinement dans les travaux relatifs à l'élaboration de la nouvelle offre de formation de l'Unistra en ce sens qu'il vient enrichir les possibilités de formation offertes aux étudiants qui souhaitent se diriger vers les métiers de l'enseignement, notamment dans un contexte transfrontalier.

La mise en place de ce parcours est programmée dans la nouvelle offre de formation 2024-2029. Il est sollicité l'ouverture dès 2023/2024 dès lors que c'est une demande forte de la part de la Pädagogische Hochschule Freiburg (notamment dans le contexte de prise de relais par l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg à la suite de l'INSPÉ de l'académie de Nice – voir III. B.) et que les démarches de soutien et de financement de la part de l'UFA ont été initiées.

Le 13 juin 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 31 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du master MEEF parcours binational : Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré – INSPE.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

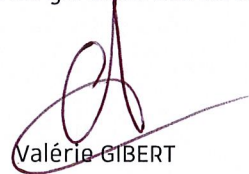
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

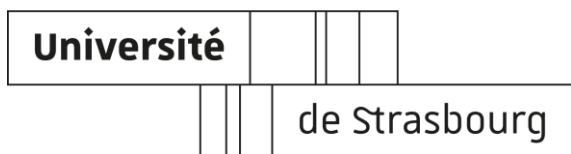
La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Maquette

Création du

Master MEEF parcours binational :
« Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré »
« Integrierter Masterstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1 »

pour l'année universitaire 2023/2024

note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante à la DES : des-appui@unistra.fr, au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande * (les points signalés par une * sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

Public : **X formation initiale hors alternance**

formation continue (lettre d'intention à faire parvenir alors aussi au SFC, dominique.schlaefli@unistra.fr)

formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat professionnel)

II. Exposé des motifs de la création / modification *

Ce projet vise à mettre en place un cursus de formation binational en master à destination des étudiants s'orientant vers l'enseignement dans le secondaire en Allemagne et/ou en France. Ce master s'inscrit dans le cadre d'un nouveau cursus : des groupes d'étudiants poursuivent un programme d'études commun, pendant le cycle Licence/bachelor à la Pädagogische Hochschule Freiburg (PH) et à l'Université de Haute-Alsace (UHA), pendant le cycle Master à la PH Freiburg et à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'Académie de Strasbourg. Le Vorbereitungsdienst est effectué au Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte (WHRs) à Freiburg.

Ce dispositif sera similaire au cursus existant dans le premier degré (Master MEEF 1^{er} degré Enseignement dans le primaire en Allemagne et en France).

Il s'agit pour cette demande de création de proposer la maquette de formation du « MEEF parcours binational - Enseigner l'allemand et le français au second degré » mise en place par la Pädagogische Hochschule Freiburg (PH) et l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Strasbourg selon une convention de coopération commune (*en annexe : projet de convention*).

Ce parcours proposera aux candidats une offre de formation qui leur permettra, par une intégration de toutes les phases du master et des stages pratiques exigés dans les deux pays, d'acquérir à la fois le Master MEEF Second Degré (parcours « Enseigner l'allemand et le français au second degré ») à l'INSPE de l'Académie de Strasbourg, le Master of Education Lehramt Sekundarstufe 1 (Französisch/Deutsch) à la PH Freiburg ainsi que la Staatsprüfung à l'issue du Vorbereitungsdienst (stage d'enseignement long) au Bade-Wurtemberg.

L'objectif de ce cursus est :

- de former des professeurs à l'enseignement de l'allemand et du français langue étrangère,
- de permettre aux étudiants d'acquérir de solides connaissances dans les domaines de l'histoire, la civilisation et la culture des deux pays, ainsi que sur leurs systèmes éducatifs, dans une démarche comparative,
- de favoriser la mobilité des étudiants en leur permettant de développer des compétences inter- et intraculturelles,
- d'initier chez les étudiants, à travers la particularité géographique des établissements partenaires dans la région frontalière franco-allemande, une réflexion sur la collaboration transfrontalière dans le domaine de la formation des enseignants,
- de permettre aux étudiants d'obtenir la qualification professionnelle requise pour l'enseignement de l'allemand et du français en Sekundarstufe 1 au Bade-Wurtemberg et de l'enseignement de l'allemand et du français langue étrangère en France à travers la participation à l'examen d'état/CAPES dans les deux pays.

En France, les étudiants pourront se présenter au concours du CAPES ou après obtention du MASTER de l'Agrégation, afin de devenir professeurs de langue au second degré (code ROME : K2107 - Enseignement général du second degré).

Ce projet de création bénéficie du soutien de l'Université Franco-Allemande (UFA) dans le cadre du programme d'études binational. Il s'inscrit au niveau binational dans les objectifs des articles 10 et 11 du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, signé par la France et l'Allemagne le 22 janvier 2019, et plus généralement dans l'objectif de l'Union Européenne de développer un espace européen de l'éducation à l'horizon 2030 en rendant les cursus de l'enseignement supérieur plus attractifs par leur internationalisation.

La création d'un cursus intégré pour l'enseignement de l'allemand et le français au second degré permettra d'accueillir en formation à l'INSPE de Strasbourg des étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité longue dans le cadre de leur formation professionnalisante afin de consolider des compétences linguistiques encore fragiles. Un master MEEF classique implique d'emblée une excellente connaissance de la langue ou nécessite une année de césure entre le M1 et le M2.

Un tel cursus permettra d'élargir l'offre de formation de l'INSPE en renforçant la dimension internationale et interculturelle souhaitée par les instances de l'UNISTRA. Par ailleurs, l'INSPE de Strasbourg gagnera en visibilité, en particulier avec les partenaires allemands, le cursus intégré étant intégré à l'Université franco-allemande. Enfin, la création de ce cursus permettra à terme de garantir des effectifs suffisants pour maintenir la formation en Master MEEF "Enseigner l'allemand au second degré" à l'INSPE de Strasbourg, les cours du M2 des deux parcours étant mutualisés.

Le rectorat de l'Académie de Strasbourg, par le biais des Inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand, de la nouvelle école académique de la formation (EAFIC), ainsi que la DARILV (Délégation Académique aux Relations Internationales et aux Langues Vivantes) sont également partenaires du projet, en particulier en ce qui concerne la mise en stage ou le soutien aux mobilités individuelles.

Ce projet s'inscrit donc pleinement dans les travaux relatifs à l'élaboration de la nouvelle offre de formation de l'UNISTRA en ce sens qu'il vient enrichir les possibilités de formation offertes aux étudiants qui souhaitent se diriger vers les métiers de l'enseignement, notamment dans un contexte transfrontalier.

La mise en place de ce parcours est programmée dans la nouvelle offre de formation 2024-2029. Nous sollicitons l'ouverture dès 2023/2024 dès lors que c'est une demande forte de la part de la Pädagogische Hochschule Freiburg (notamment dans le contexte de prise de relai par l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg à la suite de l'INSPÉ de l'académie de Nice – voir III. B.) et que les démarches de soutien et de financement de la part de l'UFA ont été initiées.

A. Composante de rattachement : INSPE - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

B. Composantes ou services associées : Département d'allemand de l'UNISTRA (co-responsabilité)

C. Universités partenaires : PH - Pädagogische Hochschule Freiburg

Pour les précisions concernant le partenariat, on se reportera à la convention de coopération spécifique au programme d'études binational « Enseignement au Second degré » (Kooperationsvereinbarung für das Binationale Studienprogramm « Lehramt Sekundarstufe 1 »)

D. Autres partenariats *

Partenaires associés :

- **Allemagne**: Seminar für Aus- und Fortbildung der Lehrkräfte (SAFL/WHRS) Freiburg
- **France** : Rectorat de l'Académie de Strasbourg: EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue) et Inspection pédagogique régionale d'allemand + DARILV (Délégation Académique aux Relations Internationales et aux Langues Vivantes).

III. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *

Prénom, Nom Catherine Jordan

Grade Professeur agrégé

Adresse INSPÉ de l'académie de Strasbourg, 141 avenue de Colmar, 67100 Strasbourg.

Téléphone +33 (0)7 89 06 83 73

Email catherine.jordan@espe.unistra.fr

Prénom, Nom Antje GUALBERTO-SCHNEIDER

Grade MCF

CNU 12ème section: Études germaniques, néerlandaises et scandinaves

Adresse Faculté des Langues, Patio 4, 22, rue Descartes, 67000 Strasbourg

Téléphone +33 (0)6 11 25 33 07

Email gualberto@unistra.fr

IV. Conditions d'admission et public concerné *

A. Mode de recrutement / sélection *

L'admission est possible au niveau post-licence.

Les procédures d'admission sont réglées, d'une part, par la procédure de candidature au master MEEF en vigueur à l'INSPE de l'Académie de Strasbourg et, d'autre part, par le règlement concernant l'admission au cursus intégré en vigueur à la PH Freiburg. Une commission spécifique d'admission binationale procédera aux admissions. Les candidats doivent dûment justifier d'un niveau C1 du CECRL dans la langue du pays partenaire, avant le début du master, p.e. via le Test DaF du côté allemand, le CLES (Certificat des langues de l'enseignement supérieur) ou DALF (Diplôme approfondi de la langue française) du côté français.

Les diplômés de la Licence binationale Nice-Freiburg "option enseignement"/ Bachelor ITS Sek. I (PH Freiburg - U Nice. à partir de 23/24 PH Freiburg - UHA Mulhouse) se présentent au jury binational avant d'être admis dans le Master binational en attestant également d'un niveau CECRL C1.

Les candidats n'ayant pas obtenu auparavant la Licence binationale, mais qui sont diplômés d'une Licence/d'un Bachelor équivalent(e), peuvent postuler au master et se présenter à la commission de sélection binationale.

Pour les titulaires d'une Licence/d'un Bachelor qui n'est pas profilé « enseignement » ou centré sur une matière, une année passerelle est prévue, selon les règles établies dans la convention bilatérale. Pour information, le contenu de l'année passerelle (qui n'entre pas dans le cadre du diplôme de Master) est détaillé en **annexe 1**.

B. Effectifs prévisionnels

Effectif en 2023/24 pour l'ouverture de la formation: 3 étudiants côté français - 4 étudiants côté allemand

Effectif maximal par la suite : 12 étudiant/e/s (6 côté français et 6 côté allemand).

Tous les cours étant mutualisés, avec le MEEF mention 2d degré parcours « Enseigner l'allemand » (INSPÉ & Faculté des Langues) et le Master « Didactique des Langues FLE-FLS-FLI » (Faculté des Langues), ces effectifs s'ajoutent à ceux de ces deux masters déjà existants sans générer de dédoublement de groupe, les capacités d'accueil ayant été définies pour ne pas dépasser un groupe de TD supplémentaire.

V. Modalités d'évaluation des étudiants *

Le régime d'évaluation en M1 est celui mis en place par PH - Pädagogische Hochschule Freiburg.

Pour les MECC du M2, on se reportera à celle du parcours MEEF MEEF mention 2d degré parcours « Enseigner l'allemand » qui relève de l'évaluation continue intégrale.

Les épreuves en M1 sont mises en place par PH - Pädagogische Hochschule Freiburg. Elles intègrent la présentation d'un mémoire et l'évaluation d'un stage.

Pour le détail des MECC du M2, on se reportera à celle du parcours MEEF mention 2d degré parcours « Enseigner l'allemand ». Pour plus de précision on se reportera aux MEFF correspondantes saisies dans EVA.

VI. Équipe pédagogique *

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Gualberto Antje	MCF	12	Faculté des Langues, Unistra	98	linguistique, traduction, suivi mémoires et des promotions, coordination pédagogique
Le Née Aurélie	MCF	12	Faculté des Langues, Unistra	96	littérature, traduction, suivi mémoires
Buscot Gilles	MCF	12	Faculté des Langues, Unistra	84	civilisation, suivi mémoires
Béhague Emmanuel	PU	12	Faculté des Langues, Unistra	18	Séminaire, méthodologie, suivi mémoires
Aufray Antoine	MCF	12	Faculté des Langues, Unistra	12	Séminaire de recherche
Jacques Christian	MCF	12	Faculté des Langues, Unistra	27	Séminaire de recherche
Prof. Dr. Tatjana Jesch	PU		Institut de Langue et Littérature allemandes, PH Freiburg		Littérature pour l'enseignement au 2nd degré
Prof. Dr. Petra Gretsch	PU		Institut de Langue et Littérature allemandes, PH Freiburg		Langue pour l'enseignement au 2nd degré
Dr. Markus Raith	Akademischer Oberrat		Institut de Romanistique		FLE, Didactique des médias, Interculturalité
Prof. Dr. Olivier Mentz	PU		Doyen de la Faculté des Sciences culturelles et sociales, PH Freiburg		Littérature française et sa didactique
Prof. Dr. Andreas Köpfer	PU		Institut des Sciences de l'éducation, PH Freiburg		Sciences de l'éducation (Inclusion)
Dr. Stefan Wahl	Akademischer Oberrat		Institut de Psychologie		Psychologie cognitive, Psychologie pédagogique

Enseignants chercheurs UNISTRA / Enseignants chercheurs PH Freiburg

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Catherine Jordan	PRAG - INSPE Gymnase Jean-Sturm Strasbourg (temps partagé)	192	Formation didactique et pédagogique : Construction de séquences de collège et lycée, travail sur la langue, exploitation de supports longs, pédagogie de projets etc. Visites-conseil, entretiens réguliers, suivi de la promotion Coordination pédagogique Mise en place de l'évaluation par compétences Coordination de l'équipe des formateurs
Alexandra Allione	Professeure agrégée Lycée Bartholdi - Colmar	104	Formation didactique et pédagogique : Construction de séquences de lycée, Différenciation pédagogique, évaluation en réception, formation inter-degrés, pédagogie de projets Préparation aux épreuves du CAPES Visites-conseil
Christelle Sébillaud	Professeure agrégée - Collège de Truchtersheim	13	Formation didactique et pédagogique: Évaluation en production, usages du numérique, pédagogie de projets, spécialiste E-Twinning
Juliane Batista-Dinis-Elbracht	Professeure certifiée - Établissement La Doctrine chrétienne Strasbourg	26	Formation didactique et pédagogique: Motivation, gestion de classe, construction de séquences de collège, visites-conseil
Jérôme Duchêne	Professeur agrégé - Collège de Brumath	26	Formation didactique et pédagogique : Construction de séquences de collège, visites, gestion de classe, accompagnement individualisé, formation inter-degré
Erwan Gateau	Professeur certifié - Collège François Villon - Mulhouse	26	Formation didactique et pédagogique : : Conduite de classe, construction de séquences de collège, pédagogie de projets, visites-conseil
Mélina Heurtaux	Professeure certifiée - Collège du Stockfeld - Strasbourg	26	Formation didactique et pédagogique : enseignement à un public complexe, conduite de classe, différenciation pédagogique, visites- conseil
Laetitia Ciesielski	Professeure certifiée - Collège de Barr	26	Formation didactique et pédagogique : conduite de classe, formes sociales de travail, usages du numérique
Corinne Tranchand	Professeure agrégée - Lycée Marc Bloch - Bischheim	13	Formation didactique et pédagogique : construction de séquences de lycée, suivi individualisé, visites-conseil

VII. Enseignements *

La maquette est détaillée en **annexe 2**.

- **Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère :**

Tous les modules de l'année M1 de ce parcours binational intégré dispensés à la PH de Freiburg seront enseignés en allemand, *cf. annexe Maquette p.15-16*.

En M2 les UE disciplinaires 3.2 (Langue écrite) et 3.3 (Civilisation et Littérature des pays germanophones) ainsi que 4.2 (Préparation finale aux épreuves du concours) dispensées par les EC des Études allemandes (Faculté des Langues) seront en majeure partie enseignées en allemand, *cf. annexe 2 : Maquette p. 17-19*.

- **Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :**

La formation comprend en M1-S2 à la PH de Freiburg un stage (Integriertes Semesterpraktikum) pour l'enseignement de l'allemand et du français (150h présentes dont 30h de séminaire accompagnant le stage), *cf. annexe 2 Maquette p. 13-14*.

En M2 à Strasbourg font partie du programme un stage de 120h en S3 et un stage de 168h en S4 qui s'effectueront dans des collèges et lycées de l'Académie de Strasbourg. Ces stages font aussi l'objet d'un suivi (15h en S3, *cf. annexe 2 : Maquette p. 14-15* et 15h en S4, *cf. annexe 1 : Maquette p. 17-19*).

VIII. Dispositifs de suivi de la formation *

- Un **conseil de perfectionnement** est mis en place dans la mention MEEF Second degré.

Sa composition est la suivante :

- Des enseignants-chercheurs et enseignants participant à la formation : les responsables de la mention, des coresponsables de parcours, le directeur adjoint en charge des formations MEEF ;
- Des personnels administratifs impliqués dans la formation : la responsable du pôle pédagogique et des personnels de la scolarité second degré ;
- Des étudiants en cours d'étude dans la formation : étudiants choisis parmi les délégués ;
- D'anciens étudiants de la formation ;
- Des représentants du monde socio-professionnel : les représentants des corps d'inspection, un(e) membre de la DAFOR, des formateurs du second degré, des tuteurs Éducation nationale, des chefs d'établissement ;
- Un représentant invité de la Direction des études et de la scolarité.

L'objectif du conseil de perfectionnement est de travailler à une évaluation continue de l'offre de formation :

- la cohérence des parcours existants et l'organisation des enseignements ;
- l'adéquation aux besoins des étudiants et à leurs profils ;
- l'adaptation des modalités d'enseignement à la diversité des publics ;
- l'articulation des contenus universitaires et des contextes professionnels, notamment pour les stages ;
- la correspondance de la mention avec les attentes du monde socioprofessionnel en vue d'une insertion efficace des diplômés.

Le diagnostic et les recommandations du conseil de perfectionnement sont communiqués aux équipes pédagogiques et à la direction de l'INSPÉ.

Liées aux spécificités de l'INSPÉ, deux structures complètent les rôles et missions du conseil de perfectionnement.

- **Au niveau de la composante INSPÉ : le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)**

Il est composé de 24 membres :

- Directeur de l'INSPÉ, membre de droit
- 3 directeurs de composantes ou unités de recherche
- 2 directeurs ou enseignants-chercheurs de structures de formation partenaires, suisses ou allemands
- 1 IA-IPR d'une discipline appartenant au domaine scientifique, technologique ou mathématique
- 2 IA-IPR d'une discipline appartenant au domaine des sciences humaines, des langues des arts ou lettres (dont la DAFOR)
- 1 IEN ET / EG
- 1 IEN du premier degré
- 1 chef d'établissement
- 1 enseignant d'un autre établissement d'enseignement supérieur
- 1 CPC
- 2 PEMF
- Le directeur de la Maison pour la Science en Alsace
- 4 professeurs d'université dont un enseignant à l'ESPE
- 4 maîtres de conférences, ou PRAG, dont un enseignant à l'ESPE.

Conformément au décret n°2013-782 du 28 août 2013, la répartition des membres du COSP est la suivante : 25 % sont des représentants de l'Université de Strasbourg, 25% de l'UHA, 25% des personnalités extérieures désignées par le recteur et 25% des personnalités extérieures désignées par le Conseil d'institut.

Le COSP contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'INSPÉ, propose et soumet à l'approbation du conseil d'institut les grands axes de la recherche en éducation menée au sein de l'INSPÉ. Il définit les objectifs et les modalités des formations proposées par l'institut, et accompagne leur mise en œuvre, après approbation du conseil d'institut. Il accompagne et supervise la politique transfrontalière et internationale de l'INSPÉ. Il participe à l'évaluation régulière des formations et de la recherche mises en œuvre dans l'INSPÉ. Il impulse et pilote des actions spécifiques favorisant l'innovation pédagogique et la prise en compte des difficultés des élèves. Il définit, en accord avec les instances de l'université et le conseil de l'institut, la politique de recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation dispensée.

- **Au niveau de chaque parcours : le conseil des études**

Un conseil des études a été mis en place pour chaque parcours de la mention. Les conseils des études comptent :

- des représentants des équipes pluricatégorielles (enseignants INSPÉ, corps d'inspection, enseignants du second degré intervenants dans le parcours, des tuteurs Éducation nationale),
- les délégués des étudiants,
- le directeur adjoint chargé des études et des formations.

Pour chaque parcours, les membres se réunissent 1 à 3 fois par année universitaire, principalement de décembre à mars, en vue d'établir un bilan intermédiaire de la formation et de proposer des actions éventuelles visant à améliorer la qualité de celle-ci.

- **Évaluation des formations et des enseignements**

Des évaluations des enseignements sont régulièrement mis en place par les équipes pédagogiques de parcours. Elles sont complétées par des évaluations des formations par questionnaires adressés aux étudiants tous les 2 ans dont les résultats alimentent les conseils des études et les conseils de perfectionnement.

IX. Budget prévisionnel

Pour les diplômes d'université, il est attendu chaque année de retourner à la DES, début avril, un bilan du fonctionnement, en termes d'effectifs, en termes qualitatifs et en termes budgétaires, de la formation. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant

- L'ouverture de la formation entraînera le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : **Non**

Mutualisations avec le parcours « enseigner l'allemand » en M2 sans dépasser la norme d'un groupe. Seules 18 HTD seront dispensées spécifiquement aux étudiants de ce parcours.

- L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel) : **Non**
- La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : **Oui**

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : **0,2**. Il est à préciser que l'UFA financera une partie du suivi administratif.

- **NB.**

- Enseignements du M1 intégralement pris en charge par la PH Freiburg.
- Enseignements du M2 : mutualisation avec le master MEEF 2d degré « enseigner l'allemand » et/ou le master « Didactique des Langues, parcours Français Langue étrangère - langue seconde - langue d'intégration » (voir projet de maquette en annexe où figurent les mutualisations). Seules 18 HETD réalisées par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'université de Strasbourg sont à prévoir spécifiquement, en termes de coût supplémentaire à l'existant, pour les étudiants de ce parcours.

Le projet peut être mené à partir des ressources enseignantes actuelles de la composante.

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme

LICENCE () OU MASTER (X)

2. Droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
M1 : à créer	Droit d'inscription Master, Selon arrêté MESR	Apogée
M2 : à créer	Droit d'inscription Master, Selon arrêté MESR	Apogée

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan

En vertu du projet de convention de coopération spécifique au Programme d'études binational « Enseignement de l'allemand et du français au second degré » :

Master 1 (se déroule en Allemagne à la PH Freiburg)	
Si établissement d'origine = UHA -> INSPE	Si établissement d'origine = Allemagne
- IA principale à l'INSPE : * paiement des droits d'inscription à l'INSPE * pas de paiement de la CVEC - IA seconde à la PH : * à taux zéro * paiement frais supplémentaires PH	- IA principale à la PH : * paiement des droits d'inscription à la PH * paiement des frais supplémentaires -> IA seconde à l'INSPE : * à taux zéro * pas de paiement de la CVEC
Master 2 (se déroule en France à l'INSPE)	
Si établissement d'origine = UHA -> INSPE	Si établissement d'origine = Allemagne
-> - IA principale à l'INSPE : * paiement des droits d'inscription à l'INSPE * paiement de la CVEC - IA seconde à la PH : * à taux zéro * pas de paiement frais supplémentaires PH	- IA principale à la PH : * paiement des droits d'inscription à la PH * paiement des frais supplémentaires -> IA seconde à l'INSPE : * à taux zéro * paiement de la CVEC

ANNEXE 1 : Organisation de l'année passerelle

Brückenjahr / année passerelle : PH Freiburg						
Dieses zusätzliche Studienjahr, in dem Kurse aus dem Bachelorstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1 belegt werden, wird insbesondere für Studierende der Universität Straßburg und für Quereinsteiger*innen von anderen französischen Hochschulen angeboten, um die für den Masterstudiengang erforderlichen lehramtsspezifischen Studienanteile nachzuholen. <i>Cette année supplémentaire est prévue pour les étudiant(e)s de l'Université de Strasbourg et d'autres universités françaises qui intègrent le cursus binational directement au niveau master (étudiants "passerelle") afin qu'ils puissent se mettre à niveau en particulier en raison de la bivalence des enseignants en Allemagne. Ils suivent différents enseignements de licence à la PH de Freiburg.</i>						
Sem. 1: PH Freiburg						
Modul	Modulelement	Typ[1]	Präsenz - stunden	Work -load	ECTS	Pflicht (P)/ Wahlpflicht (WP)
FRA M2 Ausbau fachwissenschaftl. Kompetenzen und Grundlagen der Fach-didaktik 3 ECTS	Einführung in die Fachdidaktik	VL	30	90	3	P
	Einführungswoche „Grundlagen interkultureller Handlungskompetenz“ (mit anschl. 2-semester. Tandem)	wird nach Abschluss des Tandems im 4. Semester verbucht				
DEU M2 Grundlagen Sprache 4 ECTS	Einführung in die Sprach- und Medien-didaktik	S	30	120	4	P
DEU M3 Aufbau Sprache 8 ECTS	Graphematik und Orthographie	VL /S	30	120	4	P
	Pragmatik und Varietätenlinguistik	VL /S	30	120	4	P
BW M1 Erziehungswissenschaftliche Grundlagen 9 ECTS	Einführung in die Pädagogik und Didaktik der Sekundarstufe	VL	30	90	3	P
	Forschungsorientierte Begleitung des Orientierungspraktikums (Einstieg)	S	15	30	1	P
	Orientierungspraktikum	P	-	60	2	P
	Forschungsorientierte Begleitung des Orientierungspraktikums (Fortsetzung)	S	15	90	3	P
BW M2 Psychologische Grundlagen 6 ECTS	Einführung in die Pädagogische Psychologie	VL	30	90	3	P

	Forschungsmethoden, Diagnostik und Evaluation	S	15	90	3	P
					30	
Sem. 2: PH Freiburg						
DEU M5 Forschendes Lernen 12 ECTS	Mehrsprachigkeit und Deutsch als Zweitsprache	S	30	120	4	P
	Wissenschaftliches Schreiben	S	30	120	4	P
	Wahlpflichtbereich: 1 von 2 LV - Sprache und Medien - Literatur und Medien	S	30	120	4	P
FRA M4 Vertiefte fachwissenschaftliche Profilbildung 12 ECTS	Tandem	S	60	120	4	P
	Tendenzen und Fragen in der Fremdsprachendidaktik (inkl. Forschungsmethoden)	S	30	120	4	P
	Wahlpflichtbereich: 1 von 3 LV - Analyse ausgewählter Phänomene des Kulturraumes - Mehrsprachigkeit - Kinder- und Jugendliteratur	S	30	120	4	WP
BW M4 Erziehungswissenschaftliche Vertiefung unter besonderer Berücksichtigung von Inklusion 6 ECTS	Forschungsmethoden der Erziehungswissenschaft	S	15	90	3	P
	Wahlpflichtbereich: 1 von 4 LV - Bildung, Erziehung, Sozialisation - Lehr-/Lern-Prozesse - Diagnostik, Beurteilung und Beratung - Schulentwicklung und Organisation	S	30	90	3	WP
					30	

ANNEXE 2: Maquette du parcours de Master

Maquette de formation commune pour le MEEF parcours binational « Enseigner l'allemand et le français au second degré » Gemeinsamer Studienplan für den Integrierten Masterstudiengang "Lehramt Sekundarstufe 1 Deutsch / Französisch"

Dieser Studienplan regelt den Verlauf des Integrierten Masterstudiengangs „Lehramt Sekundarstufe 1 Deutsch / Französisch“, der von der Pädagogischen Hochschule Freiburg (PH) und dem *Institut Supérieur du Professorat et de l'Education* der *Académie de Strasbourg* (INSPE) gemäß der gemeinsamen Kooperationsvereinbarung angeboten wird.

Cette maquette de formation fixe le déroulement du « MEEF parcours binational - Enseigner l'allemand et le français au second degré » mis en place par la Pädagogische Hochschule Freiburg (PH) et l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie de Strasbourg (INSPE) selon la convention de coopération commune.

Konzeptionelle Vorbemerkungen zum Studienprogramm

Die beantragte Kooperation A12-23 stellt eine Weiterführung des DFH-Studiengangs S09-17 dar, der seit 2017/18 von der Pädagogischen Hochschule Freiburg (PH) und der Universität Côte d'Azur (UCA) angeboten wird (Integrierter Bachelorstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1 / *Licence binationale option enseignement*). Neuer Partner in der Bachelorphase wird ab 2023/24 die Universität de Haute-Alsace in Mulhouse. Partner bzw. assoziierter Partner in der Masterphase des Studienprogramms sind die PH Freiburg, das Institut Supérieur du Professorat et de l'Education der Académie de Strasbourg (INSPE) und das Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte Freiburg (WHRS).

Die Studierenden, die in den binationalen Masterstudiengang aufgenommen werden, haben in der Regel den Integrierten Bachelorstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1 durchlaufen. Auch ein Quereinstieg ist zur Masterphase nach Einzelfallprüfung möglich, sofern alle notwendigen Voraussetzungen vorliegen.

Im Rahmen der Kooperation wird den Studierenden ein integriertes Studienprogramm angeboten, das ihnen durch eine enge Verzahnung der Master- und Vorbereitungsdienstphasen erlaubt, in Deutschland und Frankreich alle für das Lehramt in der Sekundarstufe 1 / *second degré* erforderlichen Abschlüsse zu erwerben – nämlich den Master of Education Lehramt Sekundarstufe 1 (mit den Unterrichtsfächern Französisch und Deutsch) der PH Freiburg, den *Master MEEF Second Degré (parcours Enseigner l'Allemand)* des INSPE der Académie de Strasbourg sowie nach dem abschließenden Vorbereitungsdienst in Baden-Württemberg die entsprechende Staatsprüfung – und so die Lehrbefähigung für die Sekundarstufe (1) in beiden Ländern zu erlangen.

Für die deutschen Studierenden entspricht die Regelstudienzeit dabei der Regelstudienzeit des nicht binationalen Lehramts (auf sechs Semester Bachelorphase folgen vier Semester Masterphase und ein zweijähriger Vorbereitungsdienst); auch für die französischen Studierenden verlängert sich die Regelstudienzeit im Master nur im Falle eines Quereinstiegs (mit Brückenjahr) um ca. ein Jahr, eröffnet ihnen jedoch den Zugang zum deutschen Vorbereitungsdienst unter Berücksichtigung der zwei Unterrichtsfächer in Deutschland.

Nach dem Master/dem CAPES wird ein Aufschub (*report de stage*) des Referendariatsjahres (année de stage) an der zuständigen Akademie in Frankreich beantragt (gemäß Bulletin officiel n° 15 du 14-4-2022), um zunächst den (mit dem Praxissemester des binationalen Masters verzahnten) und auf ein Jahr verkürzten Vorbereitungsdienst am Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte (WHRS) Freiburg und den dazugehörigen Ausbildungsschulen zu absolvieren.

Im Anschluss wird, analog zum integrierten Primarstudiengang, eine Anerkennung des deutschen Vorbereitungsdienstes für das französische Referendariatsjahr auf Basis des Art. 3 des Erlasses des *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* und des *Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique* vom 22. August 2014 (*arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires*) -angestrebt.

Remarques préliminaires concernant la conception du programme d'études

La coopération dont la demande porte le numéro A12-23 s'inscrit dans la continuation du cursus d'études UFA S09-17 qui est proposé par l'Université Côte d'Azur (UCA) et la PH Freiburg depuis l'année 2017/18 (Licence binationale « option enseignement » / *Integrierter Bachelorstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1*). A partir de 2023/24, le nouveau partenaire dans le cycle Licence sera l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse. Les partenaires ou partenaires associés dans le cycle Master de ce programme d'études seront la Pädagogische Hochschule Freiburg (PH), l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Strasbourg (INSPE) et le Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte Freiburg (WHRS).

Les étudiant(e)s admis(es) dans ce programme de master binational sont, en règle générale, les diplômé(e)s de la Licence binationale « option enseignement ». Cependant, une admission sur dossier en master sera possible, sous réserve que les conditions requises soient remplies. Les candidats admis effectueront une année de formation « passerelle » qui leur permettra d'acquérir les connaissances et compétences attendues pour enseigner l'allemand et le français en Allemagne au niveau *Sekundarstufe 1* (bivalence).

Dans le cadre de cette coopération, un cursus intégré est proposé aux candidat(e)s. Cette offre de formation professionnalisante leur permettra, par une articulation étroite des enseignements et de stages pratiques exigés dans les deux pays, d'acquérir à la fois le Master MEEF second degré (Parcours Enseigner l'Allemand) à l'INSPE de l'Académie de Strasbourg, le *Master of Education Lehramt Sekundarstufe 1 (Französisch/Deutsch)* à la PH Freiburg ainsi que le diplôme d'Etat (*Staatsprüfung*) à l'issue du stage d'enseignement long (*Vorbereitungsdienst*) au Bade-Wurtemberg. Le cursus intégré permettra aux candidats d'accéder à la fonction publique de l'enseignement second degré dans les deux pays.

La durée d'études des participants allemands de ce cursus correspond à la durée d'études habituelle à tous les étudiant(e)s dans des filières qui préparent à l'enseignement : les six semestres en cycle Bachelor/Licence sont suivis de 4 semestres en cycle master auxquels s'ajoute le stage pratique (*Vorbereitungsdienst*). Pour les candidat(e)s français qui intègrent le Master binational en cours de cursus (étudiants "passerelle"), la durée d'études se prolonge d'un an.

Après l'obtention du master et la réussite de la partie théorique du concours du CAPES, les futur(e)s enseignant(e)s demandent un report de stage auprès de l'Académie compétente (conformément aux directives du Bulletin officiel n° 15 du 14-4-2022), pour pouvoir poursuivre la formation binationale en effectuant un stage pratique limité à un an (*Vorbereitungsdienst*). Ce stage est effectué au Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte (WHRS) à Freiburg et dans les établissements de formation associés.

Ensuite, comme c'est le cas pour le programme d'études binational „Enseignement dans le primaire“, une reconnaissance du *Vorbereitungsdienst* allemand en tant qu'année de stage doit être demandée auprès de

l'Académie compétente, sur la base de l'article 3 du décret du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique du 22. August 2014 (arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires).

1. Studienjahr / 1^e année : PH Freiburg

Das erste Studienjahr beginnen alle Studierenden gemeinsam an der PH Freiburg. Im ersten Semester werden Kurse in den Fächern Französisch, Deutsch und Bildungswissenschaften belegt. Im zweiten Semester findet neben Kursen in Bildungswissenschaften ein Praktikum an Schulen im Raum Freiburg statt. Die Studierenden beginnen die Planung ihrer Masterarbeit, die binational betreut und im 3. Semester am INSPE in Strasbourg fertig gestellt wird.

Pendant la première année, l'ensemble des étudiant(e)s commence les études à la PH Freiburg. Au premier semestre, ils/elles suivent les cours du Master à la PH Freiburg dans les matières Français, Allemand et Sciences de l'Education. Au deuxième semestre, ils/elles sont en stage accompagné (Intégré à un semestre de stage, ISP) dans un établissement d'enseignement secondaire de la région de Freiburg. Les étudiant(e)s préparent leur Mémoire, accompagné en co-tutelle et finalisé au troisième semestre à l'INSPE Strasbourg.

Sem. 1: PH Freiburg

Modul	Modulelement	Typ[2]	Präsenz- stunden	Work -load	ECTS	Pflicht (P)/ Wahlpflic ht (WP)
Französisch Modul 1 : Fachwissenschaft und forschungsorient ierte Fachdidaktik	Spracherwerb und Sprachenlernen	S	30	90	4	P
	Förderung fremdsprachlicher und methodischer Kompetenzen in Lernprozessen	S	30	90	4	P
	Wahlpflichtbereich Fachwissenschaft	S	30	90	4	P
Deutsch Modul 1 : Vernetzung Deutschdidaktik	Aktuelle Fragestellungen, Methoden und Ergebnisse der Literaturwissenschaft und literaturwissenschaftlichen Forschung	VL	30	60	2	P
	Aktuelle Fragestellungen, Methoden und Ergebnisse der Sprachwissenschaft und sprachwissenschaftlichen Forschung	VL	30	30	2	P
	Sprache und Medien	S/V L	30	90	4	P
	Literatur und Medien	S/V L	30	90	4	P
Bildungswissenc haften Modul 1 : Inklusion	Inklusion aus bildungswissenschaftlicher Perspektive	VL	30	90	3	P
	Inklusionspädagogische Vertiefungen	VL	15	90	3	P

					30	
Sem. 2: PH Freiburg						
Bildungswissenschaften Modul 2 : Erziehungswissenschaft und Soziologie	Gesellschaftliche Bedingungen und Formen von Bildungsprozessen	VL/S	30	90	4	P
	Wissenschaftliches Arbeiten in der erziehungswissenschaftlichen Forschung	VL/S	30	90	4	P
	Wahlpflichtbereich Erziehungswiss. und Soziologie professionsorientiert	VL/S	30	90	4	WP
Übergreifender Studienbereich, Modul 1 : Integriertes Semesterpraktikum	Schulpraktische Studien in Französisch	P	60	90	8	P
	Schulpraktische Studien in Deutsch	P	60	90		P
	Schulpraktische Studien in Verantwortung der Schulen (in den Fächern Deutsch und Französisch)	P				P
	Begleitseminar zum Praktikum	S	30	90		P
Übergreifender Studienbereich, Modul 2 : Masterarbeit	Masterarbeit (recherche) (Vorbereitung auf UE 3.4/U Strasbourg)	A	-		10	P
					30	

2^e année / 2. Studienjahr : INSPE Strasbourg

Pendant la deuxième année, les étudiant(e)s suivent les cours à l'INSPE et à l'Université de Strasbourg. Ils/elles effectuent un stage de 120 h au S3 et 168 h au S4 dans des établissements scolaires du second degré de l'Académie de Strasbourg : soit sous forme de stage en alternance rémunéré (Les candidatures sont à effectuer auprès du Rectorat de Strasbourg au cours du semestre 2 et l'alternance est accordée par le rectorat en fonction du nombre de postes disponibles) ; soit sous forme de stage d'observation et de pratique accompagnée (stage effectué dans la classe d'un.e tuteur.trice). Ils/elles terminent et soutiennent leur mémoire binational au S3 et se présentent aux épreuves écrites et orales du CAPES au S4.

Im zweiten Studienjahr belegen die Studierenden Kurse am INSPE und an der Universität Strasbourg. Im dritten Semester wird neben den Kursen am INSPE auch ein Praktikum an Schulen der Académie de Strasbourg absolviert (120 Stunden im 3. Semester und 168 Stunden im 4. Semester), entweder als Praktikum mit eigenverantwortlichem Unterricht (Bewerbungen sind im Laufe des 2. Semesters beim Rectorat in Strasbourg einzureichen und werden je nach Verfügbarkeit der vorhandenen Stellen bewilligt) oder als Hospitationspraktikum in der Klasse einer betreuenden Lehrkraft. Außerdem wird die binational betreute Masterarbeit beendet und verteidigt. Im vierten Semester werden die Prüfungen des CAPES vorbereitet und abgelegt.

Sem. 3 : INSPE Strasbourg

Unité d'Enseignement	Matière ²	Type[3]	Heures en pré-sentiel	ECTS	Obligatoire (O) / Choix (C)
UE 3.1: Concevoir, mettre en oeuvre et réguler les enseignements	Stage Option 1: Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance) MUT-EA	St	120	10	O
	Stage Option 2: Stage en établissement scolaire (étudiant ne réalisant pas une alternance) MUT-EA	St	120		O
	TC S3 module 1 : Collaboration et Interdisciplinarité dans le numérique éducatif MUT-EA	TD	18		O
	TC S3 module 1: Prolongements, approfondissements et suivi individualisé. MUT-EA	TD	10		O
	Module spécifique : Connaissance du système éducatif français, valeurs de la République	TD	18		O
	Accompagnement du stage : Identification des principes, postures et gestes professionnels favorisant les apprentissages des élèves dans une dynamique de classe MUT-EA	6 CM 6 TD	15		O
	Conception de séquences et parcours d'apprentissage répondant à la diversité des profils et intégrant les outils numériques : tronc commun (dont préparation à l'écrit 2 du CAPES) MUT-EA	6 CM 12 TD	21		O
	Mise en œuvre autonome de son enseignement (dont préparation à l'oral 1 du CAPES) MUT-EA	TD	9		O
Option 1 : UE3.2: Langue écrite III : Analyse linguistique de faits de langue & applications et traduction	Langue écrite: Analyse grammaticale et linguistique de faits de langue et traduction MUT-EA	6 CM 9 TD	18	6	C
	Renforcement traduction MUT-EA	12 TD	12		

Option 2 : UE 3.3: Civilisation et littérature des pays germanophones III	Civilisation des pays germanophones MUT-EA	6 CM 9 TD	18	6	C
	Littérature des pays germanophones MUT-EA	6 CM 9 TD	18		C
UE 3.4 Exploiter les résultats de la recherche dans ses pratiques professionnelles	Transposition didactique du mémoire MUT-EA	12 CM 6 TD	24	5	O
FLE / FLS en contexte socio-didactique et culturel	Médiation langagière MUT-FLE	TD	18	9	O
	Politiques linguistiques MUT-FLE	TD	18		O
	Français sur objectifs spécifiques MUT-FLE	TD	18		O
				30	
Sem. 4 : INSPE Strasbourg					
UE 4.1: Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	Stage Option 1: Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance) MUT-EA	St	168	18	O
	Stage Option 2: Stage en établissement scolaire (étudiant ne réalisant pas une alternance) MUT-EA	St	168		O
	TC Synthèse réflexive et entretien professionnel : Se projeter dans le métier de professeur : analyser, argumenter et justifier ses choix, se préparer à l'épreuve d'entretien (Oral II) MUT-EA	TD	24		O

	Accompagnement du stage : Acquisition des principes, postures et gestes professionnels favorisant les apprentissages dans une dynamique de classe MUT-EA	6 CM 6 TD	15		O
	Articuler le travail dans la classe et hors la classe (dont préparation à l'écrit 2) MUT-EA	6 CM 15 TD	24		O
	Mise en œuvre autonome de son enseignement (dont préparation à l'oral 1) MUT-EA	6 CM 12 TD	21		O
UE 4.2 préparation finale aux épreuves du concours	Langue orale : compréhension et expression (préparation à l'oral 1 du CAPES, partie en allemand) MUT-EA	TD	24	12	O
	Préparation finale aux écrits disciplinaires MUT-EA	TD	18		O
	Option possible : Préparation à l'épreuve d'alsacien du CAPES MUT-EA	TD	12		C
				30	

[2] MUT-EA = mutualisé parcours MEEF « enseigner l'allemand », MUT-FLE = mutualisé avec Master Didactique des Langues, parcours Français Langue étrangère - langue seconde - langue d'intégration

[3] CM = cours magistral, TD = travaux dirigés, St = stage, S = séminaire, M = Mémoire de master

VD 2: Vorbereitungsdienst / Stage d'enseignement : SAFL Freiburg und Ausbildungsschulen in Freiburg

Der einjährige Vorbereitungsdienst auf baden-württembergischer Seite schließt im Anschluss an die Orientierungsphase (dreiwöchige Hospitation im Juli, nach den Prüfungen des CAPES) in verkürzter Form zum neuen Schuljahr an. Die Lehramtsanwärter/-innen absolvieren die abschließenden 12 Monate des Vorbereitungsdienstes gemäß der entsprechenden Ausbildungsordnung, setzen ihren Professionalisierungsprozess im eigenständigen Unterricht fort und bereiten sich auf die Staatsprüfung für das Lehramt (WHRS) vor. Im Frühjahr finden im Rahmen des Vorbereitungsdienstes u.a. die unterrichtspraktischen Prüfungen, die fachdidaktischen Kolloquien sowie das pädagogische Kolloquium nach der Verordnung des Kultusministeriums über den Vorbereitungsdienst und die Staatsprüfung für das Lehramt Sekundarstufe 1 in ihrer jeweils geltenden Fassung statt.

Bezüglich der Ausbildungsinhalte sei verwiesen auf die Verordnung des Kultusministeriums über den Vorbereitungsdienst und die Zweite Staatsprüfung für das Lehramt Werkrealschule, Hauptschule und Realschule (Werkreal-, Haupt- und Realschullehrerprüfungsordnung), hier bzgl. des zweiten Ausbildungsabschnitts.

Der Vorbereitungsdienst in Baden-Württemberg wurde für das Programm verkürzt und leicht adaptiert, liegt dabei aber in der vollen Verantwortung des SAFL Freiburg, ohne direkte Beteiligung der Kooperationspartner des Integrierten Studienprogramms Lehramt Sekundarstufe 1 (PH FR – INSPE Strasbourg) und auch außerhalb des Förderzeitraums. Er wird hier lediglich zugunsten einer Gesamtdarstellung des phasenübergreifend konzipierten Studienprogramms auf beiden Seiten des Rheins angeführt.

Le stage en responsabilité (*Vorbereitungsdienst*), effectué dans un établissement scolaire du Bade-Wurtemberg, est réduit à une année. Après un stage d'observation et de pratique accompagnée (3 semaines en juillet à l'issue de la passation des épreuves du CAPES), la dernière étape de la formation professionnelle des professeurs-stagiaires se déroule dans le cadre d'un stage pratique en responsabilité selon la réglementation en vigueur au Bade-Wurtemberg. Les professeurs-stagiaires préparent les épreuves de l'examen d'état (*Staatsprüfung für das Lehramt – WHRS / Sekundarstufe 1*) qui consistent en des visites de cours notées ainsi que des épreuves de didactique et de pédagogie dans les deux matières enseignées.

Les contenus de formation et modalités d'examen sont précisés dans les décrets suivants : le *Zweiter Ausbildungsabschnitt der Verordnung des Kultusministeriums über den Vorbereitungsdienst* et la *Zweite Staatsprüfung für das Lehramt Werkrealschule, Hauptschule und Realschule (Werkreal-, Haupt- und Realschullehrerprüfungsordnung)*.

Dans le cadre de cette formation binationale, le stage pratique (*Vorbereitungsdienst*) est adapté et raccourci à 12 mois. La responsabilité de cette partie de la formation relève de la compétence du SAFL Freiburg, sans concours direct des partenaires universitaires du cursus intégré « enseignements second degré/ Sek. 1 », c'est-à-dire la PH FR et l'INSPE Strasbourg. Cette dernière étape de la formation professionnelle n'est pas intégrée à la période de subvention et d'attribution d'allocations sous forme de bourses qui porte uniquement sur la durée d'études nécessaire à l'obtention du diplôme de Master MEEF. Cette dernière étape de la formation professionnelle est mentionnée ici pour permettre une vision complète de ce cursus d'études, depuis la formation initiale jusqu'à la validation complète de la formation professionnelle de part et d'autre du Rhin.

[1] VL = Vorlesung, S = Seminar, P = Praktikum, A = Abschlussarbeit

[2] VL = Vorlesung, S = Seminar, P = Praktikum, A = Abschlussarbeit

[3] CM = cours magistral, TD = travaux dirigés, St = stage, S = séminaire, M = Mémoire de master



**Convention de coopération
spécifique au
Programme d'études binational
« Enseignement de l'allemand et du français au second degré »**

**Kooperationsvereinbarung
für das
Binationale Studienprogramm
„Lehramt Sekundarstufe 1 (Deutsch-Französisch)“**

entre / zwischen

L'Université de Haute-Alsace de Mulhouse, 2, rue des Frères Lumière, F-68093 Mulhouse,
représentée par son Président Dr. Pierre-Alain Muller,

Pädagogische Hochschule Freiburg, Kunzenweg 21, D-79117 Freiburg im Breisgau,
vertreten durch ihren Rektor Prof. Dr. Hans-Georg Kotthoff,

L'Université de Strasbourg (Unistra)
et l'Institut national du Professorat et de l'Éducation (INSPE)
141 avenue de Colmar, F-67024 Strasbourg
représentés respectivement par son Président, le Pr. Michel Deneken pour l'Unistra
et son directeur, le Pr. Philippe Clermont pour l'INSPE

Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte (WHRS) Freiburg, Eisenbahnstraße 58-62,
79098 Freiburg im Breisgau, vertreten durch seine Leiterin Amanda Kanstinger.

Präambel

Die oben genannten Institutionen kooperieren zum Teil seit dem Studienjahr 1998/99 im Rahmen des Integrierten Studienprogramm Lehramt Primarstufe. Für den Sekundarbereich wird ab dem Jahr 2023/24 ein binationales Studienprogramm angeboten, das aus einer Lehramtskooperation mit der Universität Côte d'Azur (UCA) in Nizza hervorgeht (Studienjahre 2017/18 - 2022/23).

Innerhalb dieses neuen Studienprogramms absolvieren binationale Studierendengruppen ein gemeinsames Studium: zunächst einen integrierten Bachelorstudiengang an der Pädagogischen Hochschule Freiburg (PH) in Kooperation mit der Université de Haute-Alsace (UHA) in Mulhouse (mittelfristig ist auch für die Bachelorphase eine Zusammenarbeit mit der Université de Strasbourg geplant) und anschließend einen integrierten Masterstudiengang an der PH Freiburg und der Université de Strasbourg (INSPE / Unistra).

Nach Erwerb des Masterabschlusses und der Teilnahme an den Prüfungen des CAPES setzen die zukünftigen Lehrkräfte ihre Ausbildung in der Regel in Frankreich mit dem Praxisjahr (*année de stage*) fort. Nach erfolgreicher *titularisation* kann auf Grundlage der erworbenen Kompetenzen der Vorbereitungsdienst in Baden-Württemberg von 18 auf 12 Monate verkürzt werden.

Alternativ hierzu kann auch zunächst der 18monatige Vorbereitungsdienst in Baden-Württemberg absolviert und im Anschluss eine Anerkennung des deutschen Vorbereitungsdienstes für das französische Referendariatsjahr beantragt werden. Grundlage hierfür ist Art. 3 des Erlasses des *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* und des *Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique* vom 22. August 2014 (Arrêté JORF n° 0196 du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires).

Ziel des Programms ist es,

- Lehrkräfte für die Unterrichtsfächer Deutsch und Französisch (als Fremdsprache) auszubilden,
- den Studierenden ein komparatistisches Grundlagenwissen zu Geschichte, Landeskunde, Kultur und dem jeweiligen Ausbildungssystem der beiden Länder zu vermitteln,
- die Mobilität sowie die Entwicklung von inter- und intrakulturellen Kompetenzen der Studierenden zu fördern,

Préambule

Les établissements susnommés proposent depuis l'année universitaire 1998/99 un Cursus Intégré pour la formation transfrontalière d'enseignants (premier degré). A partir de 2023/24 est instauré un nouveau programme visant l'enseignement secondaire, qui succède à une coopération avec l'Université Côte d'Azur (UCA) à Nice (années académiques 2017/18 à 2022/23).

Dans le cadre de ce nouveau cursus, des groupes d'étudiant/e/s binationales/aux poursuivent un programme intégré d'études commun : pendant le cycle Licence/bachelor les étudiant/e/s suivent les enseignements à la Pädagogische Hochschule Freiburg (PH) et à l'Université de Haute-Alsace (UHA) (à moyen terme, une collaboration au niveau licence est également prévue avec l'université de Strasbourg) ; pendant le cycle Master ils/elles poursuivent leurs études à la PH Freiburg et à l'Université de Strasbourg (INSPE / Unistra).

Après l'obtention du master et la réussite de la partie théorique du concours du CAPES, les futur/e/s enseignant/e/s poursuivent en règle générale la formation en France (année de stage). Sur la base des compétences acquises pendant le stage avant titularisation, le *Vorbereitungsdienst* au Bade-Wurtemberg peut être réduit à 12 mois (au lieu de 18 mois).

Il est également possible d'effectuer le *Vorbereitungsdienst* (durée habituelle de 18 mois) au Bade-Wurtemberg et de demander une reconnaissance du *Vorbereitungsdienst* allemand en tant qu'année de stage auprès de l'Académie compétente, sur la base de l'article 3 de l'arrêté du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique du 22. August 2014 (Arrêté JORF n° 0196 du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires).

L'objectif du cursus est

- de former des professeurs à l'enseignement de l'allemand et du français langue étrangère,
- de permettre aux étudiants d'acquérir de solides connaissances dans les domaines de l'histoire, la civilisation et la culture des deux pays, ainsi que sur leurs systèmes éducatifs, dans une démarche comparative,
- de favoriser la mobilité des étudiants en leur permettant de développer des compétences inter- et intraculturelles,

- durch die besondere Lage der beteiligten Hochschulen in der deutsch-französischen Grenzregion am Oberrhein bei den Studierenden ein Bewusstsein für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Lehrerbildung zu stärken,

- durch die Vergabe von doppelten akademischen Abschlüssen auf Bachelor- und Masterniveau und die Teilnahme an Staatsprüfung und CAPES den Erwerb der Lehrbefähigung für die Fächer Deutsch und Französisch für das Lehramt Sekundarstufe 1 in Baden-Württemberg und für das Fach Deutsch im *Second degré* in Frankreich zu ermöglichen.

Es ist auch möglich, nur an einzelnen Phasen des Programms teilzunehmen und nach dem Erwerb des Doppelabschlusses auf Bachelor- oder Masterniveau die Ausbildung in nur einem der beiden Länder fortzusetzen.

Im Bereich der Lehrerbildung ist das binationale Studienprogramm „Lehramt Sekundarstufe“ sowohl in Deutschland als auch in Frankreich eines der wenigen Programme, das für beide Phasen der Lehramtsausbildung die Möglichkeit eines Doppelabschlusses anbietet (Master MEEF / Master of Education).

Das Ministerium für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg und die *Académie de Strasbourg* signalisierten mit der Unterzeichnung einer gemeinsamen Absichtserklärung über die Weiterentwicklung und den Ausbau der Kooperation im Bereich der Lehrerbildung am 21. Januar 2016 den politischen Willen beider Länder für den Fortbestand und den Ausbau der deutsch-französischen Studienprogramme und ihr besonderes Interesse an den daraus hervorgehenden Lehrkräften. Unter bestimmten Voraussetzungen besteht die Möglichkeit eines Doppelbeamtenverhältnisses in Baden-Württemberg und Frankreich.

Mit dieser Kooperationsvereinbarung bekräftigen die Partnerinstitutionen ihre Absicht, an der Umsetzung dieses Studienprogramms weiterhin zusammenzuarbeiten.

§ 1 Gegenstand der Vereinbarung

(1) Die Ausbildung schließt im Rahmen der Bachelorphase mit einem Doppelabschluss der PH Freiburg („Integrierter Bachelorstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1“) und der UHA Mulhouse (*Licence d'Allemand, parcours Cursus Intégré pour la Formation Transfrontalière des Enseignants (CIFTE) second degré*) ab.

(2) Im Rahmen der Masterphase schließt die Ausbildung mit einem Doppelabschluss der PH („Integrierter Masterstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1“) und des INSPE (Master Métiers de l'Enseignement, de

- d'initier chez les étudiants, à travers la particularité géographique des établissements partenaires dans la région frontalière franco-allemande, une réflexion sur la collaboration transfrontalière dans le domaine de la formation des enseignants,

- de permettre aux étudiant/e/s d'obtenir la qualification professionnelle requise pour l'enseignement de l'allemand et du français en *Sekundarstufe 1* au Bade-Wurtemberg et de l'enseignement de l'allemand au 2nd degré en obtenant une licence et un master binational/e et à travers participant à l'examen d'état / CAPES en Allemagne et en France.

Il est également possible d'intégrer une partie du programme seulement, d'obtenir un double diplôme au niveau licence et/ou master et de poursuivre la formation uniquement au Bade-Wurtemberg ou en France.

Le programme d'études binational « Enseignement au second degré » est, dans le domaine de la formation d'enseignants, l'un des rares programmes proposés en Allemagne et en France qui offre la possibilité d'obtenir un double diplôme de Master MEEF / Master of education à l'issue de la formation.

Le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Land de Bade-Wurtemberg et l'Académie de Strasbourg ont signifié, avec la signature d'une déclaration d'intention commune concernant le développement et le renforcement de la coopération dans le domaine de la formation des personnels enseignants (21 janvier 2016), la volonté politique des deux pays à poursuivre le développement de cursus communs de formation d'enseignants et l'intérêt qu'ils portent à engager des enseignants formés dans ce cadre. Sous certaines conditions, les enseignants formés dans le cadre du cursus auront la possibilité d'obtenir un double statut de fonctionariat au Bade-Wurtemberg et en France.

La présente convention a pour objet de réaffirmer la volonté des établissements partenaires de poursuivre leur fructueuse collaboration en vue de la mise en œuvre de ce programme de formation.

§ 1 Objectif de la formation

(1) La formation s'achève par l'obtention des deux diplômes „Licence d'Allemand, parcours Cursus Intégré pour la Formation Transfrontalière des Enseignants (CIFTE) second degré“, délivré par l'UHA Mulhouse et *Integrierter Bachelorstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1*, délivré par la PH Freiburg.

(2) Au niveau du Master, la formation s'achève par l'obtention du double diplôme Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), Parcours « Enseigner l'allemand et le français

l'Éducation et de la Formation (MEEF), Parcours « Enseigner l'allemand et le français au second degré en Allemagne et en France ») ab.

(3) Für den Vorbereitungsdienst in Baden-Württemberg werden die Absolventinnen und Absolventen des Kooperationsstudienganges dem Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte Freiburg (WHRS) Freiburg zugewiesen.

§ 2 Gremien

Für die Durchführung des Studienprogramms wurden folgende Gremien eingerichtet:

(1) Binationales Leitungskomitee

Das binationale Leitungskomitee setzt sich zusammen aus den Programmbeauftragten der Partner und trifft sich mindestens einmal im Semester. Aufgabe des binationalen Leitungskomitees ist es, gemeinsam administrative und pädagogische Fragen zu klären und zu entscheiden. Entsprechend der Erfordernisse können Anpassungen im Studienverlauf, in der Verwaltung und bei der Betreuung der Studierenden vom Leitungskomitee vorgeschlagen werden, die Anpassungen werden dann von den jeweiligen Gremien geprüft und beschlossen.

(2) Binationale Auswahlkommission

Die binationale Auswahlkommission wird vom Rektorat benannt und hat zur Aufgabe, die Auswahl der Studierenden für den Studiengang zu regeln. Sie entscheidet über die Fragen der Zulassungsvoraussetzungen und Auswahlkriterien und organisiert die Auswahlgespräche.

(3) Ständige Arbeitsgruppe

Zur Weiterentwicklung des Studienprogramms wird eine ständige Arbeitsgruppe eingesetzt, die sich zweimal im Jahr trifft.

Mitglieder dieser Arbeitsgruppe sind:

- die Programmbeauftragten der Hochschulen sowie die Studiengangskoordinator:innen,
- die Leitung des Ausbildungsseminars,
- je eine Lehrperson der Hochschulen und des Ausbildungsseminars,
- die Leitung des INSPE oder eine Vertretung
- ein:e Vertreter:in des Regierungspräsidiums Freiburg,
- je ein:e Vertreter:in des Rektorats der *Académie de Strasbourg* und des Kultusministeriums.

Bei Bedarf können beratend weitere Personen an den Sitzungen der ständigen Arbeitsgruppe teilnehmen.

(4) Weitere Gremien

Die Kooperationspartner können in gegenseitigem Einvernehmen weitere Gremien einrichten, wenn

au second degré en Allemagne et en France », délivré par l'INSPE de Strasbourg, et le *Integrierter Masterstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1*, délivré par la PH.

(3) Pendant le *Vorbereitungsdienst*, les diplômé/e/s du master binational sont affecté/e/s au *Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte Freiburg (WHRS)* Freiburg.

§ 2 Commissions

Pour la mise en œuvre du cursus, les commissions suivantes sont mises en place :

(1) Comité de pilotage binational

Le comité de pilotage binational est constitué des responsables de programme désignés par les établissements/institutions partenaires et se réunit au moins une fois par semestre. Le comité de pilotage binational est en charge des questions administratives et pédagogiques. Selon les nécessités, des ajustements de la maquette pédagogique, de l'organisation et de l'accompagnement des étudiant/e/s peuvent être proposés par le comité de pilotage avant d'être soumis aux instances délibératives de chacun des établissements concernés.

(2) Commission d'admission binationale

La commission d'admission désignée par la PH de Freiburg et l'INSPE de Strasbourg, propose les capacités d'accueil, les modalités d'examen des candidatures et procède à leur examen. Elle organise les auditions des candidat/e/s.

(3) Groupe de travail permanent

Afin de suivre la mise en œuvre du cursus, est établi un groupe de travail permanent qui se réunit régulièrement deux fois par an.

Les membres de ce groupe de travail sont :

- les responsables de programme des universités ainsi que le coordinateur/la coordinatrice,
- la directrice/ le directeur du *Seminar*,
- une personne du corps enseignant des universités et du *Seminar*,
- la directrice/ le directeur de l'INSPE ou son/sa représentant(e),
- un(e) représentant(e) du *Regierungspräsidium* Freiburg,
- un(e) représentant(e) du rectorat de l'Académie de Strasbourg et du *Kultusministerium*.

Le cas échéant, d'autres personnes peuvent assister aux réunions du groupe de travail permanent en qualité de conseillers.

(4) Autres commissions

diese der Durchführung und Weiterentwicklung des Studienprogramms förderlich sind.

§ 3 Aufnahme in den Bachelorstudiengang

(1) Zulassungsvoraussetzungen

Voraussetzungen für die Aufnahme in den Bachelorstudiengang mit Studienbeginn an der PH Freiburg ist das Bestehen einer Aufnahmeprüfung gemäß der Satzung der Pädagogischen Hochschule Freiburg über die Aufnahmeprüfung in die Integrierten Studiengänge in der jeweils gültigen Fassung (s. Anlage 1). Fremdsprachenkenntnisse in Französisch auf dem Niveau B2 GER werden erwartet. Eine weitere Voraussetzung ist die Zulassung zum Studium im Bachelorstudiengang „Lehramt Sekundarstufe 1“.

Voraussetzung für die Aufnahme in den Bachelorstudiengang mit Studienbeginn an der UHA ist die Zuweisung eines Studienplatzes in das erste Studienjahr der *Licence d'Allemand* über das *Parcoursup*-Verfahren sowie das Bestehen der Aufnahmeprüfung. Fremdsprachenkenntnisse in Deutsch auf dem Niveau B2 GER werden erwartet.

(2) Bewerbungsfristen

Die Bewerbung für den Integrierten Bachelorstudiengang mit Studienbeginn an der PH Freiburg ist jeweils bis zum 15. Juli eines Jahres für das folgende Wintersemester möglich. Für bereits an der PH Freiburg eingeschriebene Studierende wird ein Nachrücktermin im Februar des Folgejahres angeboten. Die Bewerbungs- und Einschreibungsfristen für den Integrierten Bachelorstudiengang mit Studienbeginn an der UHA werden jedes Jahr auf der Plattform *Parcoursup* bekanntgegeben.

(3) Auswahl der Studierenden

Die Auswahl der Studierenden erfolgt durch die binationale Auswahlkommission (vgl. § 2 Abs. 2 dieser Vereinbarung) gemäß der Satzung der PH Freiburg über die Aufnahmeprüfung in die Integrierten Studiengänge (s. Anlage 1) und gemäß den Vorgaben der Plattform *Parcoursup*.

(4) Bewerbungsunterlagen

Die Bewerbungsunterlagen (Zeugnis der Hochschulzugangsberechtigung, Motivationsschreiben in der Sprache des Partnerlandes sowie ein tabellarischer Lebenslauf) sind im Rahmen des Bewerbungsverfahrens auf der Online-Plattform der Hochschule hochzuladen.

(5) Studierendenzahl

Pro Partnerhochschule können jährlich bis zu 10 Studierende aufgenommen werden. In begründeten

Les partenaires de la coopération peuvent d'un commun accord mettre en place des commissions supplémentaires, si celles-ci se révèlent être nécessaires à la gestion et au développement du cursus.

§ 3 Admission (cycle bachelor/licence)

(1) Conditions d'admission

L'admission dans le Cursus Intégré (cycle bachelor/licence) pour les étudiants qui commencent leurs études à la PH Freiburg est subordonnée à la réussite d'un entretien de sélection, conformément aux modalités d'admission à la Pädagogische Hochschule Freiburg pour les Cursus Intégrés (voir annexe 1). Un niveau de langue B2 du CECRL en français est exigé. De plus, l'admission au cursus « Lehramt Sekundarstufe 1 » est exigée.

L'admission dans le Cursus Intégré (niveau licence) pour les étudiants qui souhaitent commencer leurs études à l'UHA se fait par candidature sur la plateforme nationale *Parcoursup* (licence LLCER CIFTE-Allemand) et après une présélection des dossiers ainsi que la réussite d'un entretien de langue et de motivation. Un niveau de langue B2 du CECRL en allemand est exigé.

(2) Délai de candidature

La candidature pour le Cursus Intégré (cycle bachelor/licence), pour les étudiant/e/s débutant leurs études à la PH Freiburg, est à déposer jusqu'au 15 juillet de chaque année pour le semestre d'hiver suivant. Pour les étudiant/e/s déjà inscrit/e/s à la PH Freiburg, une procédure de candidature complémentaire est ouverte en février de l'année suivante pour une admission en Cursus Intégré (niveau bachelor/licence). Les dates butoir pour les candidatures des étudiant/e/s débutant leurs études à l'UHA sont indiquées chaque année sur la plateforme *Parcoursup*.

(3) Sélection des candidat(e)s

Les étudiant/e/s sont sélectionné/e/s par une commission binationale (voir section 2 paragraphe 2 de cette convention) selon les statuts de l'admission de la PH pour les Cursus Intégrés en vigueur (voir annexe 1) et selon la procédure prévue dans *Parcoursup* pour les formations sélectives.

(4) Dossier de candidature

Les dossiers de candidature (relevé des notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent, lettre de motivation dans la langue du pays partenaire et curriculum vitae) doivent être déposés sur la plateforme *Parcoursup*.

(5) Nombre d'étudiant(e)s

Chaque établissement partenaire peut admettre un maximum de 10 étudiant/e/s par an. Dans des cas

Ausnahmefällen ist nach Absprache zwischen den beteiligten Institutionen auch eine Zulassung geringfügig höherer Studierendenzahlen möglich.

(6) Einschreibung

Die Studierenden schreiben sich in beiden Hochschulen ein. Die Hochschule der erstmaligen Einschreibung (Erstmatrikulation) gilt für die Dauer des Studiums als Heimathochschule. Die Studierenden bleiben unter der Verantwortung ihrer Heimathochschule.

(7) Verwaltungskostenbeitrag

Die Studierenden mit Heimathochschule PH Freiburg entrichten nur die an der PH Freiburg übliche Einschreibgebühr (Verwaltungskostenbeitrag, Studierendenwerksbeitrag und Beitrag für die Verfasste Studierendenschaft). Während der Mobilitätsphase an der Partnerhochschule sind sie von den dortigen Gebühren sowie vom Verwaltungskostenbeitrag der PH Freiburg befreit.

Die Studierenden mit Heimathochschule UHA entrichten die dort üblichen Gebühren (*droits d'inscription* und *CVEC, contribution de vie étudiante et de campus*). Während der Mobilitätsphase an der PH Freiburg bezahlen sie dort nur den Beitrag für das Studierendenwerk und für die Verfasste Studierendenschaft, nicht den Verwaltungskostenbeitrag. Die Beiträge für das Studierendenwerk bzw. die *CVEC* liegen nicht im Verantwortungsbereich der Hochschulen, daher ist hier keine Befreiung möglich.

§ 4 Aufnahme in den Masterstudiengang

(1) Zulassungsvoraussetzungen

PH Freiburg: Die Absolvent:innen des Integrierten Bachelorstudiengangs „Lehramt Sekundarstufe 1“, die die „Licence de Langues, Littératures et Civilisations Etrangères Allemand“ sowie den Bachelor of Arts erworben haben und Absolvent:innen eines gleichwertigen Integrierten Bachelorstudiengangs erfüllen die in der Zulassungs- und Auswahlsetzung für den Masterstudiengang „Lehramt Sekundarstufe 1“ aufgeführten Voraussetzungen. Die Bewerbungsmodalitäten werden von der PH Freiburg festgelegt.

Die Bewerbungsmodalitäten werden durch die binationale Auswahlkommission (s. §2 Abs. 2 dieser Vereinbarung) nach Absprache mit dem INSPE und in Übereinstimmung mit den aktuell gültigen Zulassungsvoraussetzungen der Universität de Strasbourg festgelegt.

Vor Beginn des Masterstudiums werden Fremdsprachenkenntnisse in Französisch bzw. Deutsch auf dem Niveau C1 GER erwartet.

dûment justifiés et en accord avec les institutions partenaires, l'admission d'un nombre d'étudiants légèrement plus élevé est possible.

(6) Inscription

Les étudiant/e/s s'inscrivent administrativement dans les deux établissements. Le premier établissement d'inscription est considéré comme université d'origine pour la durée des études. Les étudiant/e/s restent sous la responsabilité de leur université d'origine.

(7) Frais d'inscription

Les étudiant/e/s dont l'établissement d'origine est la PH Freiburg payent uniquement les frais d'inscription à la PH Freiburg (frais administratifs, frais pour le *Studierendenwerk* et l'association des étudiant(e)s). Lors de leur séjour dans l'établissement partenaire, ils/elles sont exonéré/e/s des frais d'inscription de l'UHA et des frais administratifs de la PH.

Les étudiant/e/s dont l'établissement d'origine est l'UHA payent les frais d'inscription à l'UHA (droits d'inscription et *CVEC, contribution de vie étudiante et de campus*). Lors de leur séjour dans l'établissement partenaire, ils/elles sont exonéré/e/s des frais administratifs de la PH et s'acquittent seulement des frais pour le *Studierendenwerk* et l'association des étudiant/e/s. Les frais pour le *Studierendenwerk* et la *CVEC* ne dépendent pas des universités, aucune exonération est possible.

§ 4 Admission (cycle Master)

(1) Conditions d'admission

PH Freiburg : Les diplômé(e)s du Cursus Intégré Formation Transfrontalière d'Enseignants second degré, cycle bachelor/licence, qui ont obtenu la « Licence de Langues, Littératures et Civilisations Etrangères Allemand » ainsi que le *Bachelor of Arts*, et les diplômé(e)s d'un Cursus Intégré équivalent remplissent les conditions des statuts de l'admission de la PH Freiburg pour le Cursus Intégré (cycle Master). Les modalités de dépôt et d'examen des candidatures sont déterminées par la PH Freiburg.

Les modalités de dépôt et d'examen des candidatures sont déterminées par la commission d'admission binationale (voir section 2 §2 de cette convention) en concertation avec l'INSPE et selon les règles d'admission en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Avant le début du master, un niveau de langue C1 (selon CECR) en allemand et en français est exigé.

(2) Conditions spécifiques pour l'admission passerelle

(2) Aufnahmeprüfung und Sonderregelungen bei Quereinstieg

Für den Quereinstieg in den Integrierten Masterstudiengang ist das Bestehen einer Aufnahmeprüfung gemäß der „Satzung der Pädagogischen Hochschule Freiburg über die Aufnahmeprüfung in den Integrierten Masterstudiengang Lehramt Primarstufe und den Integrierten Masterstudiengang Lehramt Sekundarstufe 1 für Bewerberinnen und Bewerber ohne Integriertes Bachelorstudium“ vom 8. Februar 2018 in der jeweils gültigen Fassung erforderlich. Es werden Fremdsprachenkenntnisse in Französisch bzw. Deutsch auf dem Niveau C1 GER erwartet.

Im Falle eines Quereinstiegs mit einem nicht-lehramtsspezifischen Bachelorabschluss werden die Studierenden unter Auflagen zum Masterstudiengang zugelassen. Die Studiengangsleitung legt fest, welche Module nachgeholt werden müssen.

(3) Studierendenzahl

Pro Partnerhochschule können jährlich bis zu 12 Studierende aufgenommen werden. In begründeten Ausnahmefällen ist nach Absprache zwischen den beteiligten Institutionen auch eine Zulassung höherer Studierendenzahlen möglich.

(4) Einschreibung

Die Studierenden schreiben sich an der PH Freiburg in den Masterstudiengang „Lehramt Sekundarstufe 1“ und am INSPE Strasbourg in den Masterstudiengang „MEEF parcours binational - Enseigner l'allemand et le français au second degré“ ein.

Die Studierenden bleiben unter der Verantwortung ihrer Heimathochschule, wobei das INSPE die Rolle der Heimathochschule für diejenigen Studierenden übernimmt, die bisher der UHA zugeordnet waren.

(5) Verwaltungskostenbeitrag

Die Studierenden entrichten die Einschreibgebühr (Verwaltungskostenbeitrag sowie an der PH Freiburg den Beitrag für die Verfasste Studierendenschaft) nur an ihrer Heimathochschule. Die Einschreibung bei der Partnerhochschule erfolgt ohne Verwaltungskostenbeitrag. Weitere Beiträge (PH: Studierendenwerksbeitrag, INSPE: *cotisation vie étudiante qui inclue la santé, le bien-être, le sport et la culture*) werden von den Partnerhochschulen nur dann erhoben, wenn sich die Studierenden während des betreffenden Studienjahres auch dort aufhalten.

§ 5 Vorbereitungsdienst und stage de titularisation

(1) Der Vorbereitungsdienst wird am Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte (WHRS) Freiburg absolviert.

Les candidat/e/s qui viennent d'autres formations et qui souhaitent être admis dans le Coursus Intégré (cycle Master) doivent se présenter à un entretien de sélection selon les statuts de l'admission de la Pädagogische Hochschule Freiburg pour le Coursus Intégré (cycle Master) du 8 février 2018. Un niveau de langue C1 (selon CECRL) en allemand et en français est exigé.

Les candidat/e/s qui ne disposent pas d'une licence profilée enseignement (Bachelor) sont admis/e/s en master sous condition de rattraper les unités d'enseignement qui sont précisées par les responsables du cursus.

(3) Nombre d'étudiants

Chaque établissement partenaire peut admettre un maximum de 12 étudiant/e/s par an. Dans des cas dûment justifiés et en accord avec les institutions partenaires, l'admission d'un nombre d'étudiants plus élevé est possible.

(4) Inscription

Les étudiant/e/s s'inscrivent administrativement dans les deux établissements à la PH Freiburg, dans le Master « Lehramt Sekundarstufe 1 » et à l'INSPE Strasbourg dans le Master « MEEF parcours binational - Enseigner l'allemand et le français au second degré ».

Les étudiant/e/s restent sous la responsabilité de leur université d'origine, l'université de Strasbourg devient l'université d'origine pour les ancien/ne/s étudiant/e/s de l'UHA.

(5) Frais d'inscription

Les frais d'inscription (frais supplémentaires à la PH : frais pour l'association des étudiant(e)s) sont à payer seulement à l'établissement d'origine. L'inscription dans le diplôme de l'autre établissement que celui d'origine est effectuée à taux zéro (pas de frais d'inscription). Les autres frais (PH: frais pour le *Studierendenwerk*, INSPE : *cotisation vie étudiante qui inclut la santé, le bien-être, le sport et la culture*) seront demandés par les établissements seulement si les étudiant(e)s se trouvent dans l'établissement en question pendant l'année universitaire.

§ 5 Vorbereitungsdienst et stage de titularisation

(1) Le *Vorbereitungsdienst* est effectué au *Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte (WHRS)* Freiburg.

(2) Comme le stipule la déclaration d'intention commune du 21 janvier 2016, le *Vorbereitungsdienst* réalisé en Bade-Wurtemberg peut être reconnu en

(2) Wie in der Gemeinsamen Absichtserklärung vom 21. Januar 2016 festgehalten kann der baden-württembergische Vorbereitungsdienst in Frankreich als „année de stage“ anerkannt werden, gemäß Art. 3 des Erlasses des *Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* und des *Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique* vom 22. August 2014 (Arrêté JORF n° 0196 du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires). In diesem Fall ist im Rahmen einer binationalen Lehrprobe eine *visite d'inspection* durch eine/n Inspecteur/trice der zuständigen Académie erforderlich.

(3) Nach erfolgreichem Bestehen des CAPES treten die Lehramtsanwärter:innen, die die doppelte Lehrbefähigung für Frankreich und für Baden-Württemberg erwerben möchten, zunächst das *année de stage* in Frankreich und im Anschluss den auf 12 Monate verkürzten Vorbereitungsdienst in einer Sekundarschule in Baden-Württemberg an. Für die einfache Lehrbefähigung in Frankreich wird nur das *année de stage* in Frankreich absolviert. Für die einfache Lehrbefähigung in Baden-Württemberg wird der Vorbereitungsdienst nicht verkürzt und dauert 18 Monate.

§ 6 Organisation des Studienprogramms und Abschlüsse

(1) Die Verteilung der Studiensemester ist in der Anlage 1 dieser Vereinbarung beschrieben.

(2) Studienzeiten sowie Studien- und Prüfungsleistungen werden anerkannt und außerhalb des Hochschulsystems erworbene Kenntnisse und Fähigkeiten werden angerechnet, sofern sie gleichwertig sind. Über die Anerkennung entscheidet das lokal zuständige Prüfungsamt auf Antrag.

(3) Der erfolgreiche Abschluss des Bachelorstudiengangs führt zum Erwerb des Titels „Bachelor of Arts (B.A.)“ der PH und der „Licence“ der UHA. Der Bachelorgrad der PH wird auf der Grundlage der Studien- und Prüfungsordnung des Bachelorstudiengangs „Lehramt Sekundarstufe 1“ vergeben und die „Licence“ entsprechend den gültigen Vorschriften der UHA. Falls es an den Institutionen üblich ist, wird ein entsprechendes Diploma Supplement ausgestellt, das den Mehrwert des Studiengangs benennt.

(4) Nach erfolgreicher Masterphase werden auf der Grundlage der Studien- und Prüfungsordnung des Masterstudiengangs „Lehramt Sekundarstufe 1“ an der PH bzw. der entsprechend gültigen Vorschriften des INSPE zwei im jeweiligen Land bundesweit bzw. auf nationa-

France comme année de stage, en référence à l'article 3 de l'arrêté du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique du 22. August 2014 (Arrêté JORF n° 0196 du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires). Dans ce cas, dans le cadre de l'examen d'Etat, une visite d'inspection d'un/e inspecteur/trice de l'Académie compétente sera nécessaire.

(3) Après la réussite au CAPES, les lauréat/e/s qui souhaitent obtenir la double qualification pour enseigner au 2nd degré en France et au Bade-Wurtemberg effectuent leur année de stage en France, suivi du *Vorbereitungsdienst* (limité à 12 mois) dans une école du 2nd degré au Bade-Wurtemberg. Pour être titularisé/e en France uniquement, il suffit d'effectuer l'année de stage en France. Pour valider uniquement la *Staatsprüfung* au Bade-Wurtemberg, le *Vorbereitungsdienst* conserve sa durée habituelle de 18 mois.

§ 6 Organisation du programme d'études et diplômes

(1) L'organisation des semestres du parcours est décrite dans l'annexe 1 de cette convention.

(2) La durée des études et les diplômes obtenus préalablement, ainsi que les compétences et connaissances acquises hors du système universitaire peuvent être prises en compte pour une validation des acquis. La commission de validation des acquis de l'établissement d'inscription pédagogique décide de la reconnaissance des acquis.

(3) La réussite aux épreuves du cursus permet l'obtention du diplôme « Bachelor of Arts (B.A.) » de la PH et du diplôme de la « Licence » de l'UHA. Le diplôme de Bachelor de la PH est délivré sur la base du règlement des études *Lehramt Sekundarstufe 1*. La licence est délivrée en accord avec le règlement des études de l'UHA. La PH et l'UHA sont susceptibles de délivrer un supplément au diplôme qui détaille les plus-values du cursus.

(4) Après avoir obtenu le Master, sur la base du règlement des études *Lehramt Sekundarstufe 1* de la PH Freiburg et en accord avec le règlement des études de l'INSPE, les étudiant(e)s reçoivent deux diplômes reconnus au niveau national par les

ler Ebene anerkannte und gleichwertige Hochschulabschlüsse verliehen: der Master of Education „Lehramt Sekundarstufe 1“, verliehen von der PH Freiburg, sowie der Master „Master MEEF Second Degré (parcours Enseigner l’Allemand)“, verliehen vom INSPE der Académie de Strasbourg.

§ 7 Öffentlichkeitsarbeit

Für das Studienprogramm gibt es auf den Internetseiten der beteiligten Institutionen eine eigene Seite, die von den jeweiligen Partnern gepflegt wird. Dort wird über den allgemeinen Ablauf, die Bewerbungsmodalitäten, die Organisation der Auslandsphasen und der Prüfungen informiert. Darüber hinaus wird das Studienprogramm regelmäßig von den beteiligten Partnern bei individuellen und/oder gemeinsamen Aktivitäten präsentiert und beworben. Bereits eingeschriebene Studieninteressierte werden über Informationsveranstaltungen an den Heimathochschulen erreicht. Weitere Maßnahmen im Rahmen der Öffentlichkeitsarbeit sind die regelmäßige Präsenz von Verantwortlichen des Studiengangs bei einschlägigen Tagungen und Konferenzen, Anzeigen in Jahrbüchern und Fachzeitschriften sowie Einträge in Onlineportalen (DFH-Studienführer online, Hochschulkompass, International Programmes / GATE Germany) und Internetauftritte der Partnerinstitutionen.

§ 8 Konfliktmanagement

(1) Im Konfliktfall zwischen den beteiligten Institutionen wird eine einvernehmliche Lösung angestrebt. Gelingt dies jedoch nicht, so wird im Auftrag der zuständigen Gremien (für die französische Seite die Verwaltungsräte) der beteiligten Institutionen ein alternatives Konfliktlösungsverfahren eingeleitet.

(2) Die Institutionen benennen, falls nötig, ein gemeinsames Gremium, das sich mit den Anliegen und Beschwerden der Studierenden, die am Studienprogramm teilnehmen, befasst.

(3) Die Studierenden sind angehalten, sich an die lokalen Bestimmungen zu halten. Im Fall einer Beschwerde wird der Fall zwischen der betroffenen Hochschule und dem Studierenden gemäß den lokalen Regelungen gelöst.

deux pays en tant que diplômés équivalents : le diplôme de Master « Lehramt Sekundarstufe 1 », délivré par la PH Freiburg, et le Master « Master MEEF Parcours binational « Enseigner l’allemand et le français au second degré », délivré par l’INSPE de l’Académie de Strasbourg.

§ 7 Activités de relations publiques

Une page dédiée au Cursus Intégré sera proposée sur les sites internet de chacune des institutions partenaires, chaque institution étant responsable de la mise en ligne et du suivi des informations qui y figureront, à savoir le déroulement, les modalités de candidature, l’organisation des séjours en pays partenaire et les modalités de contrôle des connaissances (MCC). En outre, le parcours sera présenté régulièrement par les partenaires, individuellement ou de manière conjointe, pour promouvoir le programme commun. Les étudiant(e)s déjà inscrits sont invités à des réunions d’information dans les établissements d’origine. La promotion pour le programme binational se fera sous forme de présence régulière des co-responsables du programme dans des réunions et conférences pertinentes, de publications d’annonces dans les annuaires et revues spécialisées ainsi qu’à travers des portails en ligne (guide des études de l’UFA, Hochschulkompass, International Programmes / GATE Germany) et d’actualisation des sites internet des établissements partenaires.

§ 8 Gestion des litiges

(1) Si un litige survient entre les institutions membres, elles essaieront de parvenir à un arrangement à l’amiable. Si toutefois elles n’y parvenaient pas, elles feraient appel à une procédure alternative de résolution des litiges commissionnée par les conseils d’administration des établissements partenaires.

(2) Les institutions nommeront, si nécessaire, un conseil commun chargé des recours et doléances pour prendre en charge les plaintes éventuelles des étudiant(e)s participant au programme.

(3) Les étudiant(e)s seront tenu(e)s de respecter les législations locales. Si une plainte est déposée à leur rencontre, l’institution mise en cause résoudra le problème avec l’étudiant conformément aux réglementations locales.

§ 9 Gültigkeit und Vertragsdauer

(1) Die Vereinbarung ist ab dem Moment des Inkrafttretens fünf Jahre lang gültig. Eine Verlängerung ist unter Vorbehalt der erneuten Prüfung durch die jeweils zuständigen Gremien der beteiligten Partner möglich.

(2) Eine Änderung dieser Vereinbarung kann jederzeit von einer der beteiligten Hochschulen beantragt werden. Änderungen werden in einem Vertragszusatz formuliert.

(3) Kündigung oder Änderungen in den Paragraphen 3 bis 6 können sich jeweils nur auf die nächste Studienkohorte auswirken.

(4) Kündigung oder Änderung der anderen Paragraphen treten sofort in Kraft.

(5) Bei Kündigung oder Änderung dieser Vereinbarung sind die beteiligten Institutionen verpflichtet, das binationale Studienprogramm nach den Regelungen zu Ende zu führen, die zum Zeitpunkt der Ersteinschreibung der Studierenden in Kraft waren.

(6) Die Vereinbarung kann mit einer Frist von 12 Monaten zum Ende eines Studienjahres gekündigt werden.

(7) Anlagen zu diesem Vertrag können verändert werden, ohne dass ein neuer Vertrag notwendig wird.

§ 10 Schlussbestimmung

Der Text dieser Vereinbarung wird in fünffacher Ausfertigung niedergelegt. Es gilt sowohl der deutsche als auch der französische Text.

§ 9 Validité et durée de la convention

(1) La convention a une durée de validité de cinq ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Elle pourra être renouvelée sous réserve d'être soumise aux instances compétentes de chacun des partenaires.

(2) Des modifications de cette convention peuvent être proposées par chacune des Universités partenaires à tout moment. Les modifications seront fixées dans un avenant modificatif.

(3) Dénonciation et modifications concernant les articles 3 à 6 n'entrent en vigueur que pour la promotion suivante.

(4) Dénonciation et modifications concernant les autres articles ont un effet immédiat.

(5) Les établissements partenaires sont tenus de poursuivre le cursus selon les règles en vigueur au moment de la première inscription administrative de l'étudiant(e) dans le cursus jusqu'à ce que l'étudiant(e) obtienne son diplôme.

(6) La convention pourra être dénoncée à la fin d'une année universitaire avec un préavis de 12 mois.

(7) Les annexes du présent accord de coopération peuvent être modifiées sans qu'un nouvel accord soit nécessaire.

§ 10 Disposition finale

Le texte de cette convention est imprimé en cinq exemplaires. Tant la version française que la version allemande font foi.

Rektor der PH Freiburg

Hans-Georg Kotthoff

Freiburg, den

Leiterin des Seminars für Ausbildung
und Fortbildung der Lehrkräfte
(SAFL/WHRS) Freiburg

Amanda Kanstinger

Freiburg, den

Le Président de l'Université de Strasbourg,

Michel Deneken

Strasbourg, le

Le directeur de l'INSPE de Strasbourg

Philippe Clermont

Strasbourg, le

Président de l'Université de Haute Alsace

Pierre-Alain Muller

Mulhouse, le



Conseil de l'INSPÉ

Séance du 17 avril 2023

Formations

Création d'un parcours MEEF 2nd degré dans le cadre du programme d'études binational pour la rentrée 2023

Délibération sur le point :

3.1.2. Création d'un parcours MEEF 2nd degré dans le cadre du programme d'études binational pour la rentrée 2023

Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en place du cursus de formation binational en master à destination des étudiants s'orientant vers l'enseignement dans le secondaire en Allemagne et/ou en France (création du parcours « Enseignement de l'allemand et du français au second degré » intégré à la mention MEEF 2nd degré), une convention de coopération est établie entre les différents partenaires (Université de Haute-Alsace, Pädagogische Hochschule Freiburg, Université de Strasbourg et INSPÉ, Seminar für Ausbildung und Fortbildung des Lehrkräft Freiburg).

La convention a pour objet de réaffirmer la volonté des partenaires de poursuivre leur collaboration et d'en préciser les modalités de coopération pédagogique et administrative.

Délibération

**La convention et la maquette présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.
(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

Elles seront transmises pour approbation à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Fait à Strasbourg, le 18 avril 2023

Le Directeur de l'INSPÉ


Philippe CLERMONT